

MAIRIE DE *Cranves-Sales*

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR <sup>(1)</sup>

SECHERESSE 2018 (ARRETE MINISTERIEL DU 6 MARS 2019)

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du *08.08.2019*

À *Cranves-Sales*

Le *08.08.2019*

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.